

Maud BLONDIN LEHEMBRE

Expert-Comptable

inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Lyon

Commissaire aux Comptes

membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

26000 VALENCE

2, rue Emile Expert

Tel 04.75.44.49.59

Fax 04.75.81.28.26

contact@cabinet-blondin.fr

www.cabinet-blondin.fr



FAMILLES RURALES DE SAULCE

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 4 Montée des Acacias

26270 SAULCE SUR RHONE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

Maud BLONDIN LEHEMBRE

Expert-Comptable

inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Lyon

Commissaire aux Comptes

membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

26000 VALENCE

2, rue Emile Expert

Tel 04.75.44.49.59

Fax 04.75.81.28.26

contact@cabinet-blondin.fr

www.cabinet-blondin.fr



FAMILLES RURALES DE SAULCE

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 4 Montée des Acacias

26270 SAULCE SUR RHONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Rapport sur les comptes annuels

FAMILLES RURALES DE SAULCE

Exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **FAMILLES RURALES DE SAULCE** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Rapport sur les comptes annuels

FAMILLES RURALES DE SAULCE

Exercice clos le 31/12/2019

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Mes diligences ont porté notamment sur :

- La justification de la méthode de comptabilisation et du rattachement des recettes et subventions reçues.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Rapport sur les comptes annuels

FAMILLES RURALES DE SAULCE

Exercice clos le 31/12/2019

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Rapport sur les comptes annuels

FAMILLES RURALES DE SAULCE

Exercice clos le 31/12/2019

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence,
Le 24 juillet 2020.

Maud BLONDIN LEHEMBRE



Bilan actif

FAMILLES RURALES DE SAULCE

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 701	3 127	2 574	3 580
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 701	3 127	2 574	3 580
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				5 695
Créances				
Usagers et comptes rattachés	10 195		10 195	8 878
Autres créances	2 187		2 187	6 420
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	78 666		78 666	57 436
Charges constatées d'avance	27 370		27 370	79
ACTIF CIRCULANT	118 418		118 418	78 508
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	124 119	3 127	120 992	82 087

Maud BLONDIN LEHEMBRE
Commissaire aux comptes

Bilan passif

FAMILLES RURALES DE SAULCE

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	30 424	30 424
Report à nouveau	18 290	25 173
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 360	-6 883
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	54 073	48 713
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 265	18 199
Dettes fiscales et sociales	24 654	15 166
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		9
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	66 919	33 374
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	120 992	82 087

Maud BLONDIN LEHEMBRE
Commissaire aux comptes

Compte de résultat

FAMILLES RURALES DE SAULCE

Etats de synthèse au 31/12/2019

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	67 195	22,22	78 077	26,17	-10 882	-13,94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	235 208	77,78	220 303	73,83	14 905	6,77
Reprises et Transferts de charge	4 516	1,49	66	0,02	4 450	NS
Cotisations						
Autres produits	5		3		2	54,71
Produits d'exploitation	306 925	101,50	298 450	100,02	8 474	2,84
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	4 925	1,63	5 291	1,77	-366	-6,91
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	129 071	42,68	123 757	41,48	5 314	4,29
Impôts et taxes	2 674	0,88	2 912	0,98	-237	-8,15
Salaires et Traitements	131 780	43,58	132 513	44,41	-733	-0,55
Charges sociales	30 845	10,20	38 475	12,89	-7 631	-19,83
Amortissements et provisions	1 405	0,46	1 356	0,45	49	3,58
Autres charges	868	0,29	901	0,30	-33	-3,63
Charges d'exploitation	301 568	99,72	305 205	102,29	-3 637	-1,19
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 357	1,77	-6 755	-2,26	12 111	-179,30
Opérations faites en commun						
Produits financiers	3		3			1,00
Charges financières			132	0,04	-132	-100,00
Résultat financier	3		-129	-0,04	132	-102,34
RESULTAT COURANT	5 360	1,77	-6 883	-2,31	12 243	-177,86
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	5 360	1,77	-6 883	-2,31	12 243	-177,86
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Maud BLONDIN LEHEMBRE
Commissaire aux comptes

Désignation de l'association : FAMILLES RURALES DE SAULCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 120 992 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 5 360 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/07/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres éléments significatifs

Evènements postérieurs :

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 302			5 701
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 302			5 701
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 302			5 701

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 723			3 127
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 723			3 127
ACTIF IMMOBILISE	1 723			3 127

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 752 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	10 195	10 195	
Autres	2 187	2 187	
Charges constatées d'avance	27 370	27 370	
Total	39 752	39 752	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers - factures à établir	5 535
Divers - produits à recevoir	2 187
Total	7 722

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	Ala clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	30 424	-6 883		-6 883	30 424
Report à Nouveau	25 173			6 883	18 290
Excédent ou déficit de l'exercic	-6 883	6 883	5 360		5 360
Situation nette	48 713		5 360		54 073
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	48 713		5 360		54 073

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 66 919 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 265	42 265		
Dettes fiscales et sociales	24 654	24 654		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	66 919	66 919		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 204
Dettes provis. pr congés à payer	2 679
Charges sociales s/congés à payer	1 256
Formation continue CIF CDD	49
Total	7 189

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	27 370		
Total	27 370		

Maud BLONDIN LEHEMBRE

Expert-Comptable

inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Lyon

Commissaire aux Comptes

membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

26000 VALENCE

2, rue Emile Expert

Tel 04.75.44.49.59

Fax 04.75.81.28.26

contact@cabinet-blondin.fr

www.cabinet-blondin.fr



FAMILLES RURALES DE SAULCE

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 4 Montée des Acacias

26270 SAULCE SUR RHONE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Valence,
Le 24 juillet 2020.

Maud BLONDIN LEHEMBRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maud Blondin', is written over a long, thin horizontal line that extends across the page.